

Le dispositif **CLIC** dans l'Hérault

Centre **L**ocal d'**I**nformation et
de **C**oordination



LA COORDINATION GERONTOLOGIQUE DANS L'HERAULT

HERAULT



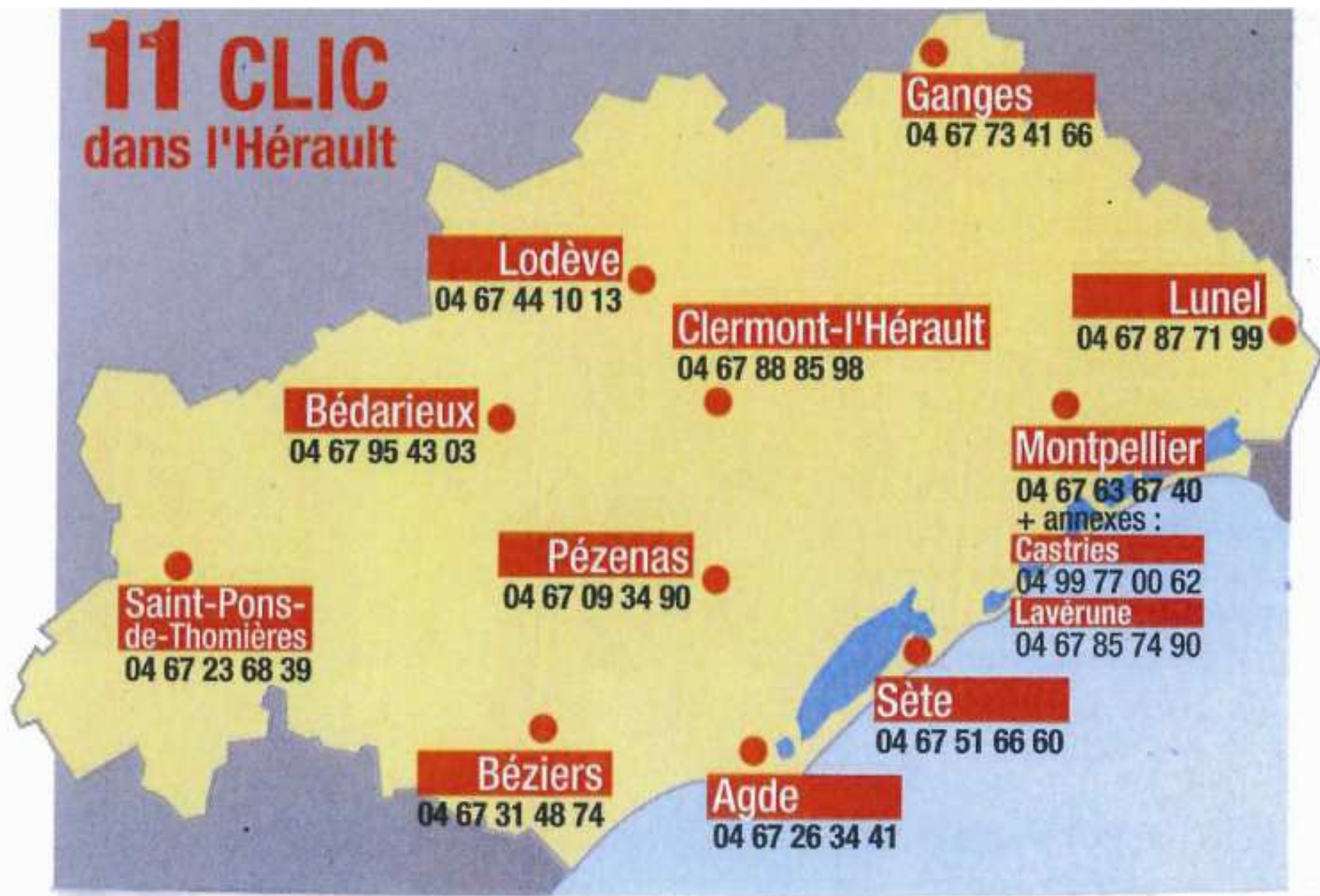
Un CLIC par bassin gérontologique

- ▶ 11 bassins dans l'Hérault = 11 CLIC

Le bassin gérontologique = espace de la coordination

Découpage territorial : approche démographique, sociologique et géographique.

11 CLIC dans l'Hérault



POPULATION

Les personnes de + 60 ans

France : 21,30 %

Hérault : 23,10%

CADRE LEGISLATIF : au plan national et au plan départemental

- Historique de la coordination gérontologique
- Circulaire DAS RV2 n°2000/310 du 6 Juin 2000 émanant du Ministère de la solidarité concernant les CLIC
- Circulaire DGAS AVIE n°2001/224 du 18 Mai 2001 qui fixe les modalités de développement de CLIC
- Loi du 2 janvier 2002 : rénovation de l'action sociale et médico-sociale
- Loi du 16 Août 2004 qui confie le pilotage des CLIC aux Conseils Généraux au 1^{er} Janvier 2005 et l'intégralité de la politique des Personnes Agées
- 3^{ème} schéma gérontologique de l'Hérault 2003-2007 qui précise la mise en place du réseau départemental et qui réaffirme le rôle et les missions des CLIC
 - ▶ ***En 2005 : tous les CLIC sont créés dans l'Hérault***

Sous la forme associative (loi 1901)

Cofinancement :

Le conseil général, les communes, les structures d'hébergement sur certains territoires et les institutions impliquées dans les divers projets.

3 postes par CLIC :

- Secrétaire coordinatrice
- Coordinatrice sociale
- Coordinatrice santé

OBJECTIF GENERAL

**Amélioration de la qualité de vie
des personnes âgées**

Les champs d'intervention du CLIC sont organisés autour de 2 missions:

La mission individuelle

et

La mission collective

dans une approche médico-sociale

LA MISSION INDIVIDUELLE

- **Accueillir** : personne âgée, famille, entourage, professionnels
- **Inform**er sur : droits, services, santé, hébergement, aides techniques, vie sociale et culturelle
- **Analyser la demande et repérer les facteurs de risque** en évaluant la situation médico-sociale au domicile
- **Orienter** vers une institution en fonction du besoin et du désir de la personne
- Faciliter la prise en charge au domicile et élaborer un **plan d'action individualisé**
- **Coordonner** tous les acteurs en respectant le choix de la personne et les possibilités de chacun
- **Veiller** au suivi et à l'adaptation du plan d'action

LES PARTENAIRES

```
graph TD; A[LES PARTENAIRES] --> B[INSTITUTIONS]; A --> C[PROFESSIONNELS];
```

INSTITUTIONS

- CCAS
- Conseil Général
- Hôpitaux
- Services Sociaux
- Services d'Aide à Domicile
- SSIAD
- Maisons de Retraite
- Caisses de Retraite
- Etc...

PROFESSIONNELS

- Médecins libéraux
- Infirmiers libéraux
- Professions paramédicales
- Familles d'accueil
- Etc...

LA MISSION COLLECTIVE

- Un **observatoire** local de l'action g rontologique
- Un **p le** favorisant le d veloppement du travail en r seau
- Un **tremplin** d'actions collectives de pr vention, d'information, de sensibilisation
- Une **plateforme** de concertation et de coordination des professionnels